

YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT-RAPHAEL

« Trophée Voile Golf 2023 » Les 23 et 24 septembre 2023

AVIS DE COURSE de l'épreuve de voile du samedi 23 septembre 2023

Règles applicables :

- Les règles de course à la voile (RCV 2021-2024)
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course type Habitables
- Les annexes aux I.C.type du YCISR spécifiques à cette compétition
- Le présent avis de course et les avenants

Lieu :

SAINT-RAPHAEL, autorité organisatrice le Yacht Club International de Saint Raphaël.

Type de course : course côtière en deux manches, résultats calculés temps sur temps avec CVL.

Grade : 5C

Heure du départ : mise à la disposition du comité de course sur l'eau pour signal d'avertissement à 10h25.

Programme prévisionnel, inscriptions et droits :

Inscriptions en ligne http://www.nvi-ins.fr/ins_regate et par email au club : ycisraph@gmail.com avant mardi 19 septembre à 18h afin de permettre la répartition des golfeurs et les inscriptions au repas du 24 septembre. Les inscriptions seront enregistrées et validées à la rotonde, local du Yacht Club International de Saint-Raphaël, 60 place du club nautique, avenue du Général de Gaulle, 83700 Saint-Raphaël (extrémité nord du bassin nord du port Santa-Lucia).

Date et lieu	Heure	
Mardi 19 septembre 2023 au YCISR	18 h	Heure limite des inscriptions en ligne et par email
Samedi 23 septembre 2023 au YCISR à la Rotonde	8 h 30	Briefing obligatoire des skippers
Samedi 23 septembre 2023 en baie de Saint-Raphaël	10 h 25	A disposition du bateau comité pour le signal d'avertissement de la première manche VHF canal 77
Samedi 23 septembre 2023 au YCISR	A partir de 18 h	Résultats de l'épreuve de voile devant la Rotonde côté mer.
Dimanche 24 septembre 2023 au Démocratique Golf de Roquebrune sur Argens	8 h 30	Epreuve de Golf
Dimanche 24 septembre 2023 au Démocratique Golf de Roquebrune sur Argens	13 h	Déjeuner au restaurant et résultats de l'épreuve de golf et du Trophée

Droits à payer :

Droits d'inscription pour la régata : 15€ par bateau

Green fee uniquement pour les golfeurs non adhérents au Démocratique Golf : 20€ par personne (9 trous)

Repas restaurant pour tous : 35€ par personne

Canal VHF : 77

Classes admises et identification :

La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,6795 et d'une longueur minimale de 6 mètres.

La liste des concurrents comportant les coefficients de temps compensé sera affichée le jour de la course à 9H20.

Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE au minimum ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Licences : Tous les membres de l'équipage devront être en possession d'une licence 2023 valide.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- *un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing*
- *le certificat de jauge ou de conformité*
- *un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros*
- *une autorisation parentale pour les mineurs.*

Parcours et définition des lignes de départ et d'arrivée : voir ANNEXE aux Instructions de Course spécifiques à cette compétition.

Système de pénalité : Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Classement : en temps/temps avec CVL ; aucune manche n'est retirable.

Temps limite pour finir chaque manche : 12h45 pour la course du matin et 1h15 après l'arrivée du premier en temps réel pour la course se terminant en baie de Saint-Raphaël.

Délai de dépôt des réclamations : Au plus tard une heure après l'arrivée de la dernière course du bateau réclamant.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit obligatoirement le signaler le plus rapidement possible au comité de course de vive voix, par VHF ou par téléphone, avec accusé de réception.

Place au port : pour les bateaux préinscrits basés en dehors des ports de Fréjus et Saint-Raphaël, possibilité de places au port Santa Lucia, avec gratuité pour la nuit précédant la course. Prévenir le YCISR avant le 19 septembre 2023 à 12 h.

DIVERS *L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur la prudence à avoir lors du contournement du rocher du Lion de Mer du fait de la possible présence de plongeurs à proximité. De la même manière, une vigilance accrue est demandée lors des évolutions à proximité des chenaux d'accès aux ports de Santa Lucia nord, vieux port de Saint-Raphaël et Port Fréjus. En outre la moitié orientale de la baie de Saint-Raphaël est régulièrement utilisée en tant que zone d'évolution de dériveurs.*

EVACUATION DES DETRITUS – CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES : *les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris en mer. Des conteneurs sont à disposition au club et sur le port. Pour les petites unités, ces débris peuvent être remis aux bateaux de l'organisation. La proximité des zones NATURA 2000 habitat implique également une discipline environnementale particulière; (en particulier la pollution par nettoyage des oeuvres vives couvertes d'antifouling est proscrite). Des **consignes plus spécifiques pourront être établies suivant les manifestations.***

Un plan précisant les limites des zones NATURA 2000 concernées sera affiché au tableau officiel.